



Association de  
Développement de  
l'Apiculture en Auvergne



## Sommaire

- Troubles des colonies : réagissez !
- Les différents modèles de balances automatiques
- Enquête pertes hivernales
- Vos besoins en main d'œuvre temporaire
- L'offre génétique de l'ADAA
- Rappels : entraide en transhumance, et aide FranceAgriMer, et adhésion à l'ADAA

## Dates à noter

- 15 avril : date limite d'envoi des dossiers de demande d'aide au renouvellement du cheptel
- Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai : enquêtes sur les pertes hivernales et sur les besoins en main d'oeuvre
- Avant le 30 mai : adhérer à l'ADAA !



## Troubles du comportement des colonies d'abeilles : savoir détecter pour agir efficacement

Vous avez été amené à constater des troubles de comportement de vos colonies à différents moments de l'année. A ce moment-là, bien souvent, le doute s'installe et il est difficile de faire la part des choses : causes sanitaires, intoxication par un produit phytosanitaire, ...

Afin de vous aider dans ces moments critiques, l'ADAA vous accompagne pour vous aider à analyser la situation et tenter d'expliquer les causes. Des prélèvements peuvent être réalisés sur différentes matrices apicoles (pain d'abeilles, abeilles, ...) pour identifier d'éventuels résidus ou des origines pathologiques. En étant adhérent de l'ADAA, et sous certaines conditions, les visites et 75 % des frais d'analyses sont pris en charge par l'ADAA grâce au soutien du Conseil Régional, de FranceAgriMer, et de l'Union européenne.

Attention : il est nécessaire **d'adhérer à l'ADAA avant** de faire appel à ce service !

Retrouvez sur notre site internet l'ensemble des informations sur ce sujet :

<http://ada-auvergne.adafrance.org/infos/rstma.php>



Abeilles agrippées aux herbes  
Source : ADAA



Association pour  
le Développement de  
l'Apiculture Rhônalpine

Pour vous proposer ce service, l'ADAA s'est associée avec l'ADARA, qui chaque année suit une cinquantaine de cas de troubles et a fait réaliser une trentaine d'analyses en 2016. Nous vous conseillons de visualiser le court-métrage que l'ADARA a réalisé pour prendre connaissance des différentes situations rencontrées sous forme de photos ou séquences vidéo et des résultats des analyses réalisées. [http://adara.adafrance.org/infos/gestion\\_intoxications.php](http://adara.adafrance.org/infos/gestion_intoxications.php)



## Les différents modèles de balances automatiques (ITSAP)

L'ITSAP-Institut de l'abeille et la société MIND ont réalisé un recensement des différents modèles de balances automatiques de ruches proposées à ce jour. Cette synthèse est le fruit d'une enquête auprès des entreprises commercialisant les balances, et du retour d'expérience des apiculteurs recueillis par les ADA au sein de leur région. Si cette liste n'a pas la prétention d'être exhaustive, elle couvre cependant les modèles les plus répandus en France à l'heure actuelle, à notre connaissance.

Retrouvez la liste ici : <http://itsap.asso.fr/outils/balances-automatiques/>

Lettre-info réalisée grâce au soutien financier de :  
la Région Auvergne, de France Agrimer et de l'Union Européenne





## Participez à l'enquête européenne sur les pertes hivernales de colonies d'abeilles (ITSAP)

**Objectif : évaluer, comparer et mieux comprendre les pertes hivernales de cheptel apicole**

L'ITSAP-Institut de l'abeille renouvelle l'enquête sur les pertes hivernales de cheptel du réseau Coloss pour 2016. Le [questionnaire français est disponible en ligne](#) entre le 1 avril et le 15 mai 2016. Il s'adresse à tous les apiculteurs français, quel que soit le nombre de ruches que vous possédez et le niveau de vos pertes hivernales.

L'ITSAP-Institut de l'abeille réalise depuis 2008 cette enquête pour estimer le taux de pertes hivernales en France. La participation au réseau Coloss permet notamment d'intégrer les résultats français à une étude européenne de plus grande envergure et de pouvoir les comparer à ceux des autres pays. Un communiqué de presse de Coloss détaillant les niveaux de perte obtenus pour l'hiver 2015 en Europe est [disponible en anglais](#).

Seul un maximum de réponses permet d'avoir une bonne représentation de la situation française et d'obtenir une estimation la plus juste du taux national de pertes hivernales, qui vous permet ensuite de vous situer. **Alors rdv entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 mai sur le site de l'ITSAP : <http://itsap.asso.fr/>**



## Questionnaire : vos besoins en main d'œuvre temporaire

Le groupe professionnel de l'ADAA a réfléchi cet hiver à des solutions pour mettre en place des groupements d'employeurs, permettant de faire face à des pointes de travail temporaires, qu'elles soient anticipées ou non. Les apiculteurs professionnels ont fait remonter à l'ADAA leur souhait d'avoir des solutions pour faire face :

- A des problèmes de santé
- A des besoins de main d'œuvre ponctuels et non anticipés (retard suite à un problème familial, à la panne d'un matériel, ...)
- A des besoins de main d'œuvre saisonniers et ponctuels

Il existe dans chaque département une association qui gère un service de remplacement pour les agriculteurs. En conventionnant avec plusieurs organismes et financeurs (MSA, assurances, banques, conseils généraux, ...) ces associations permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une prise en charge partielle lorsqu'ils font appel au service de remplacement.

Exemple en Haute-Loire (voir motifs et prises en charge) : <http://www.serviceremplacement43.com/#!motifs/con8>

Pour avancer sur ce projet à long terme, nous avons besoin de lister les "tâches déléguables" en apiculture, et de chiffrer vos éventuels besoins. Il ne s'agit pas de chercher à confier des travaux très techniques, qui nécessitent d'être qualifié, mais des tâches courantes, pour lesquelles il est facile de former quelqu'un.

**Nous vous remercions de nous aider en complétant le questionnaire [disponible en cliquant ici](#).**



## L'offre génétique de l'ADAA

- ❖ Venez **greffer** sur nos souches (actuellement lignées Frère Adam et Noire). Chaque lundi entre 14h et 16h, au rucher de l'ADAA à Marmilhat, du 4 avril au 9 mai. Prendre rendez-vous avec Antony : 06 44 85 56 57
- ❖ **Echangez** votre matériel génétique avec vos collègues lors de 2 journées greffage qui auront lieu mi-juin (une en Haute-Loire et une dans le Puy-de-Dôme)
- ❖ Contrôlez votre génétique en faisant réaliser des **inséminations**, début juillet
- ❖ Procurez-vous des **reines fécondées** ou des cellules royales produites par nos soins

Conditions et réservations : voir [programme](#) et nous contacter



## Rappels

### ❖ Un outil pour la solidarité en transhumance

*(erratum n° fév 2016 / le lien ne fonctionnait pas)*

Vous souhaitez apporter votre aide à un collègue ou être aidé en cas de panne de votre matériel de transhumance ? Inscrivez-vous sur la liste du « réseau transhumance » ! Vous trouverez sur cette liste les apiculteurs en capacité de vous dépanner, et pourrez proposer à votre tour vos services.

Ce service est basé sur la confiance et la réciprocité. La condition préalable à l'utilisation de ce service est de s'inscrire en précisant le matériel de transhumance que vous pouvez mettre à disposition et sous quelles conditions. De par votre implication, les apiculteurs inscrits seront enclin à vous rendre service.

Retrouvez ce nouvel outil sur notre site internet sous l'onglet Infos techniques, dans la rubrique Boîte à outils.

[http://ada-auvergne.adafrance.org/infos/depannage\\_transhu.php](http://ada-auvergne.adafrance.org/infos/depannage_transhu.php)

### ❖ Dernier rappel : l'aide au renouvellement du cheptel

Afin d'aider au développement de l'apiculture en Europe, l'Union Européenne a arrêté un programme pour la période triennale 2013 - 2016. En France, FranceAgriMer assure la mise en œuvre de ce programme. Parmi plusieurs dispositifs d'aide, il existe une aide au maintien et développement du cheptel apicole. Accessible aux apiculteurs (affilié AMEXA ou cotisant solidaire et ayant plus de 70 colonies), elle nécessite de faire sa demande **avant 15 avril 2016**.

Retrouvez toutes les informations ici :

<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture/Aides/Programme-2015-2016-Aide-au-maintien-et-developpement-du-cheptel-apicole>

Lors des achats de cheptel pour lesquels vous souhaitez obtenir une aide, pensez à demander au vendeur de vous compléter une attestation origine cheptel Cerfa N° 15093\*03 (à télécharger ici : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15093.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15093.do))

### ❖ Programme et adhésion à l'ADAA

Télécharger notre programme 2016, et le bulletin d'adhésion à l'ADAA à retourner avant le 30 mai.

<http://ada-auvergne.adafrance.org/asso/adhesion.php>

Lettre-info n°2016-03 / Directeur de publication : Alexandre Chauvet  
Rédaction : Antony Meunier et Adèle Bizieux / Mise en page : Adèle Bizieux

**Association de Développement de l'Apiculture en Auvergne**

Exploitation agricole de l'EPLFPA - Allée de Marmilhat - 63370 Lempdes – 04 73 90 66 68 - [ada.auvergne@gmail.com](mailto:ada.auvergne@gmail.com)